



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 4 septembre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h00.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), M. Alain BLESSEMILLE (jusqu'au 3.2), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 5.1), M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 3.2), M. Pierre CONTOZ

Étaient absents : M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BARTHELET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants : J. KRIEGER, A. POULIN (jusqu'au 3.2), C. BARTHELET

Mandataires : Y. DELARUE, F. PRESSE (jusqu'au 3.2), M. DONEY

Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2020 « AP-AE/CP Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »	Montant de l'AP-AE : 5 150 000 € Montant du CP 2014 : 1 383 245 € Montant de l'opération : 86 477€

Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat et des dispositions du Plan Climat Energie Territorial, les propriétaires modestes qui améliorent significativement la performance énergétique de leur logement peuvent bénéficier d'un accompagnement financier du Grand Besançon (aide à la performance énergétique des logements ou AAPEL).

Ce rapport fait état de **14 nouvelles demandes de subvention** d'un montant total prévisionnel de **86 477 €** ainsi que d'une proposition d'élargissement de l'aide AAPEL à des projets conduisant à la création de logement par changement de destination d'un local existant.

I. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements - Enveloppe budgétaire relative au PCET

Conditions d'éligibilité des demandes de subvention : gain de performance énergétique minimum de 25 % après travaux et atteinte de la classe D du Diagnostic de performance énergétique.

L'opérateur agréé par le Préfet du Doubs qui accompagne les propriétaires en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage (opérateur AMO) sera désormais précisé.

↳ Madame MAILLEY Audrey - Serre-les-Sapins

Opérateur AMO : HDL

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique

Type de bâti : maison individuelle d'avant 1974

Travaux réalisés : isolation sous toiture, isolation des murs par l'intérieur, installation d'un chauffage central au gaz avec chaudière à condensation, changement de fenêtres et création d'une baie, création de fenêtres de toit, installation d'une VMC hygro réglable

Classe E initiale - Classe C atteinte après travaux

Montant de travaux : 39 598 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable

(Une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est accordée et versée directement à l'opérateur)

Gain énergétique réalisé après travaux : 71 %, soit une réduction de 239 kWh/m²/an de consommation d'énergie primaire

Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 11 057 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 48 % du montant TTC des travaux

↳ Monsieur BOUDRY Gaël - Besançon

Opérateur AMO : HDL

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique

Type de bâti : maison mitoyenne de 1932

Travaux réalisés : isolation des murs par l'extérieur, changement de chaudière

Classe E initiale – D après travaux

Montant de travaux : 22 254 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable

(Une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est accordée et versée directement à l'opérateur)

Gain énergétique réalisé après travaux : 42 %, soit une réduction de 127 kWh/m²/an de consommation d'énergie primaire

Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 14 057 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 99 % du montant TTC des travaux

↳ Monsieur CHAPUIS Emmanuel - Auxon-Dessous

Opérateur AMO : HDL

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique

Type de bâti : maison individuelle de 1973

Travaux réalisés : isolation extérieure, isolation des combles perdus, isolation du plancher bas, installation d'une VMC hygro réglable, remplacement des menuiseries extérieures

Classe G initiale - Classe C atteinte après travaux

Montant de travaux : 40 496 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable

(Une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est accordée et versée directement à l'opérateur)

Gain énergétique réalisé après travaux : 76 %, soit une réduction de 439 kWh/m²/an de consommation d'énergie primaire

Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 11 057 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 47 % du montant TTC des travaux

↳ Madame NICOUX Nelly - Besançon

Opérateur AMO : HDL

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique

Type de bâti : maison individuelle de 1930

Travaux réalisés : remplacement des fenêtres et des volets, isolation des combles, isolation des façades

Classe D initiale - Classe C atteinte après travaux

Montant de travaux : 29 090 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable

(Une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est accordée et versée directement à l'opérateur)
Gain énergétique réalisé après travaux : 48 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 73 kWh/m²/an

Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 14 057 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 76 % du montant TTC des travaux

↳ Madame BARBE Nathalie - Besançon

Opérateur AMO : HDL

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de rénovation BBC global

Type de bâti : maison individuelle de 1932

Travaux réalisés : isolation extérieure, installation d'un chauffage centrale central au gaz avec chaudière à condensation, isolation des combles, remplacement des menuiseries extérieures, installation d'une VMC hygro réglable

Classe G initiale - Classe C atteinte après travaux

Montant de travaux : 41 902 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable

(Une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est accordée et versée directement à l'opérateur)

Gain énergétique réalisé après travaux : 88 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 654 kWh/m²/an

Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 14 057 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €

Conseil Régional Effilogis : 7 000 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 76 % du montant TTC des travaux

↳ Monsieur REZGUI Abdelmadjid - Chemaudin

Opérateur AMO : HDL

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique

Type de bâti : maison individuelle de 1983

Travaux réalisés : remplacement des fenêtres et des volets, isolation des combles, installation d'une VMC hygro réglable

Classe D initiale - Classe D atteinte après travaux

Montant de travaux : 23 711 €

Dépense subventionnable : 12 000 €

Participation du Grand Besançon : 25 % de la dépense subventionnable

(Une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est accordée et versée directement à l'opérateur)

Gain énergétique réalisé après travaux : 28 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 51 kWh/m²/an

Subvention prévisionnelle* : 3 000 €

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 14 057 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 75 % du montant TTC des travaux

↳ Madame BINET Nathalie - Osselle

Opérateur AMO : Julienne Javel

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique

Type de bâti : maison individuelle de 1970

Travaux réalisés : remplacement des menuiseries extérieures et de la porte d'entrée, isolation des rampants, installation d'un poêle à granulés et d'un chauffe eau thermodynamique

Classe G initiale - Classe D atteinte après travaux

Montant de travaux : 31 291 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Gain énergétique réalisé après travaux : 69 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 504 kWh/m²/an

Subvention prévisionnelle* : 7 425 €

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 14 057 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 70 % du montant TTC des travaux

↳ Monsieur LEBLANC William - Grandfontaine

Opérateur AMO : Julienne Javel

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de rénovation BBC par étape

Type de bâti : maison individuelle de 1971

Travaux réalisés : changement des menuiseries extérieures, de la porte d'entrée, isolation des combles perdus, du plancher bas, installation d'une VMC hygro réglable et d'un chauffe eau thermodynamique

Classe G initiale - Classe D atteinte après travaux

Montant de travaux : 31 050 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage + la prise en charge de l'audit Effilogis dans la limite de 150 €.

Gain énergétique réalisé après travaux : 57 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 142 kWh/m²/an

Subvention prévisionnelle* : 7 575 €

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 14 057 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 1 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 75 % du montant TTC des travaux

↳ Monsieur GAUTHIER Hervé et Madame CHENEVAT Elise - Besançon

Opérateur AMO : Julienne Javel

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique

Type de bâti : logement collectif de 1950

Travaux réalisés : isolation des combles aménagés, changement des menuiseries extérieures et de la porte d'entrée, installation d'une VMC hygro réglable et changement de la chaudière gaz

Classe G initiale - Classe D atteinte après travaux

Montant de travaux : 19 721 €

Dépense subventionnable : 16 000 €

Participation du Grand Besançon : 35 % de la dépense subventionnable + une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Gain énergétique réalisé après travaux : 36 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 103 kWh/m²/an

Subvention prévisionnelle* : 5 802 € (écrêtement à 100% d'aides publiques)

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 13 419 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 100 % du montant TTC des travaux

↳ Madame GIRARD Anna - Auxon-Dessous

Opérateur AMO : Julienne Javel

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique

Type de bâti : logement collectif de 1960

Travaux réalisés : changement des menuiseries extérieures et des volets, installation d'une VMC hygro réglable, installation d'un chauffe eau thermodynamique

Classe E initiale - Classe C atteinte après travaux

Montant de travaux : 17 592 €

Dépense subventionnable : 17 592 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Gain énergétique réalisé après travaux : 56 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 169 kWh/m²/an

Subvention prévisionnelle* : 5 080 € (écrêtement à 100% d'aides publiques)

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 12 012 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 100 % du montant TTC des travaux

↳ Monsieur MOREL Frédéric et Madame BODART - Besançon

Opérateur AMO : HDL

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique

Type de bâti : maison individuelle d'avant 1948

Travaux réalisés : isolation des rampants par l'intérieur, remplacement de la chaudière, remplacement des menuiseries extérieures de la porte d'entrée

Classe F initiale - Classe D atteinte après travaux

Montant de travaux : 19 984 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable

(Une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est accordée et versée directement à l'opérateur)

Gain énergétique réalisé après travaux : 49 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 216 kWh/m²/an

Subvention prévisionnelle* : 6 590 € (écrêtement à 100 % d'aides publiques)

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 12 894 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 100 % du montant TTC des travaux

↳ Madame LANCHERE Dominique - Besançon

Opérateur AMO : Julienne Javel

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique

Type de bâti : maison individuelle de 1994

Travaux réalisés : installation d'une VMC hygro réglable, de réglettes d'entrée d'air dans les fenêtres, changement chaudière gaz, isolation des combles perdus et des rampants

Classe G initiale - Classe D atteinte après travaux

Montant de travaux : 19 173 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Gain énergétique réalisé après travaux : 42 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 91 kWh/m²/an

Subvention prévisionnelle* : 4 685 € (écrêtement à 80% d'aides publiques)

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 10 153 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 80 % du montant TTC des travaux

↳ Monsieur MOREILLON François - Pirey

Opérateur AMO : Julienne Javel

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de rénovation BBC global

Type de bâti : maison individuelle de 1996

Travaux réalisés : isolation des cloisons et du plancher haut, remplacement des menuiseries extérieures, installation d'une VMC hygro réglable et changement de la chaudière

Classe G initiale - Classe D atteinte après travaux

Montant de travaux : 30 952 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage + la prise en charge de l'audit Effilogis dans la limite de 150 €

Gain énergétique réalisé après travaux : 53 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 98 kWh/m²/an

Subvention prévisionnelle* : 3 120 € (écrêtement 80 % aides publiques)

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 11 057 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €

Conseil Régional Effilogis : 10 084 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 80 % du montant TTC des travaux

↳ Monsieur DUQUET Daniel - Saône.

Opérateur AMO : HDL

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique

Type de bâti : maison individuelle du 18^{ème} siècle

Travaux réalisés : isolation du plancher des combles, pose de vannes thermostatiques, installation d'une chaudière à granulés

Montant de travaux : 31 139 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable

(Une participation complémentaire de 225 € correspondant à 90 % du reste à charge du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est accordée et versée directement à l'opérateur)

Gain énergétique réalisé après travaux : 55 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 112 kWh/m²/an

Subvention prévisionnelle* : 7 200 €

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 11 057 €

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 1 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 64 % du montant TTC des travaux



**Gain moyen de performance énergétique
pour ces 14 dossiers = 60 %**

**Gain d'énergie réalisé depuis l'entrée en
vigueur de l'aide = 1,3 millions KWh/an**

II. Evolution de l'aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements pour des projets conduisant à la création d'un logement par changement d'usage d'un local

Actuellement, l'aide AAPEL ne concerne que des locaux existants à usage d'habitation achevés depuis plus de 15 ans.

Depuis le début de l'année 2014, plusieurs projets de création de logement par changement de destination* ont été déposés au Grand Besançon.

De tels projets, qui conduisent à créer des logements dans des locaux existants qui ne sont pas à usage d'habitation tels d'anciens bureaux, d'anciens commerces, ou même des combles, valorisent des surfaces bâties bien situées en centre urbain et qui ne trouvent plus preneur pour leur destination d'origine.

Afin de capter ce potentiel de réhabilitation, il est proposé d'élargir le bénéfice de l'aide AAPEL à des projets conduisant à la création de logements par changement de destination de locaux achevés depuis plus de 2 ans, à titre expérimental et dans la limite de 10 projets par an.

Les conditions d'éligibilité à l'aide resteront cependant les mêmes : seuls les propriétaires aux ressources modestes ou très modestes pourront bénéficier de l'aide.

Concernant les critères de performance énergétique requis, l'ouverture de l'aide ne concernera que des projets inscrits dans une démarche de rénovation Effilogis, avec pour cible une rénovation basse consommation. Tout projet fera préalablement l'objet d'un avis préalable du service Habitat du Grand Besançon.

**Le changement de destination est encadré par le code de l'urbanisme. Il y a changement de destination si un local ou une construction passe de l'une à l'autre des 9 catégories suivantes : habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt et service public ou d'intérêt collectif.*

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- **l'attribution de 14 subventions d'un montant total prévisionnel de 86 477 €,**
- **l'ouverture à titre expérimental de l'aide AAPEL aux projets conduisant à la création de logement par changement de destination.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 16 SEP. 2014